Accord d'Entreprise

Retour sur les négociations des 23 et du 28 Juin sur les réunions concernant le futur Accord d' Entreprise qui sera négocié après la validation de la nouvelle CCN et qui pourrait bouleverser nos actuelles conditions de travail.

Le 23 Juin 2016, climat très tendu pour l'ouverture de la première journée de négociation concernant l'accord d'entreprise. **La direction interprète encore à sa façon les textes**, tente de nous soustraire des droits et se positionne en force sur certains sujets.

Les points abordés lors de cette réunion furent:

-PS/FS possible à 50 km ou 45 min de notre agence !!

-Jours fériés et Repos fériés : La CCN stipule dans son article 12 (jours fériés) : « Les jours fériés chômés autres que le 1er mai sont définis par accord d'entreprise ou d'établissement, ainsi que la compensation du travail lors de ces jours fériés définis comme chômé. A défaut d'accord, le salarié amené à travailler un autre jour férié que le 1er mai a droit, en plus du salaire correspondant au travail effectué, à une compensation en temps ou à une rémunération, équivalente à une journée. Le salarié doit au minimum bénéficier de 5 jours fériés chômés ou compensés en repos sauf accord de sa part pour un seuil inférieur. »

Alors que l'article L. 3133-1 du Code du travail liste les fêtes légales (11 jours) et que cette liste a été rappelée au début de cet article 12 de la CCN, **la direction nous a affirmé qu'à la lecture de ce texte, pour elle, nous ne disposions plus que de 5 RF !**

En interprétant encore une fois les textes, la direction a tenté de soustraire 5 jours fériés.

Comportement inacceptable pour l'UNSA ECR !!!
Comment peut-on négocier sereinement face à de tel comportement ?

-**117 RP ,26 congés** (roulants) avec le même nombre d'heur à effectuer sur l'année (soit 1600 heures):
La direction laisse entendre qu'il lui faudrait instaurer des semaines à 38 H de travail effectif , payées 35 , pour atteindre l'objectif des 1600 H annuelles.

-Trajet (voyageur, taxi, VS) **rémunéré à 50% !!**

-Calcul des JS en période de 24h et non plus en jours calendaires
Dans certains cas, on pourrait voir des semaines commencer le lundi (par ex à 22h) pour se terminer le dimanche (à 22h) , soit sur 7 jours calendaire ! Ainsi, les 6 périodes de 24 H prévues par la CCN seraient respectées.

-Catégories personnels : La CCN classe désormais les Personnels du Ferroviaires en 3 catégories :
Roulants
Sédentaires sécurité : AFR , Coordo ,**Conducteur de manœuvre** ,Plannif OP, RSMC ,Technicien de maintenance .
Sédentaire autres

Responsabilité
Dialogue
Efficacité

Le 28 Juin , nous devions négocier le matin l'accord d'entreprise et l'après-midi poursuivre la NAO.
Avec l'arrivée imprévue du nouveau PDG, la réunion du matin n'a permis d'aborder que les points suivants :

- Mise en place d'une liste pour tous les cas d'aléa : L'UNSA ECR demande que les cas devant être considérés comme « aléa » soit clairement définis et connus

- **Modification de la commande 1h avant en cas d'aléa** avec encore une interprétation de la direction sur l'article L 1222-2 du code des transports qui figure à l'article 4 de la CCN pour les cas d'aléa *(d'où la demande précédente !)*

- **Lissage des heures supplémentaires** pour l'instant réduite à 3 mois. Toujours insuffisant pour l'UNSA ECR.

Tout cela sans que la direction se positionne réellement car elle a décidé de ne rien décider sur l'accord d'entreprise tant que le nouveau PDG n'a pas donné le cap que le temps presse

En complément des éléments ci-dessus, l'UNSA ECR vous informe :

Démarrage du partenariat Orfea/ECR pour les RHR ayant lieu à LYON / VALENCE / DIJON etc …
Par contre, l'arrivée du nouveau PDG ne les empêche pas de se positionner sur les foyers Orfea , *sans consulter personne et sans négocier* malgré les revendications UNSA ECR pour la NAO 2016 *(Accord en cours de négociations).*

ENCORE UNE FOIS LA DIRECTION PASSE EN FORCE !

Accord d'entreprise très mal engagé + Accord d'entreprise qui stagne+ Foyer Orféa :

Pour L'UNSA ECR, C'EST LA GOUTTE D'EAU DE TROP !

Pour l'UNSA ECR, LE VRAI COMBAT COMMENCE MAINTENANT !

Nous invitons l'ensemble des salariés à se préparer dès maintenant car la température dans les jours qui viennent risque de battre des raccords de chaleur

Nous pouvons être décisifs.

NOTRE AVENIR SE JOUE EN CE MOMENT

Retrouvez ci-dessous le calendrier des futures réunions avec leurs thèmes.

Mardi 12 Juillet 2016 :
- **matin : NAO**
- **après-midi : Protocole congés**

Mardi 19 Juillet 2016 :
- **matin : Protocole congés**
- **après-midi : Protocole congés**

Pour en savoir plus !

Vos Délégués Syndicaux UNSA
M. TBATOU Rafik unsa.ecr@gmail.com
M. BENISID Samer samer.benisid@deutschebahn.com

Retrouvez cette information, et les plus anciennes, sur unsaferroviairebfc.fr page ECR

Responsabilité
Dialogue
Efficacité

UNSA Euro Cargo Rail